

**Services professionnels en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements
personnels (AIPRP) – Contrat global
DP 20170932
Questions et réponses**

QUESTION n° 11 : Quelle est la pièce qui s'applique à la proposition financière, et sur quel nombre de jours ouvrables doivent être basés les calculs?

RÉPONSE n° 11 : Vous devez remplir la pièce jointe 4.1 de la partie 4 TABLEAU DE TARIFICATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE. Le nombre de jours est de 840 pour la période initiale et de 260 pour la période d'option.

QUESTION n° 12 : À la page 29 de la version française de la DDP, il est indiqué que la période du contrat s'étend de la date du contrat au 31 mars 2018 inclusivement. Pouvez-vous le confirmer?

RÉPONSE n° 12 : La période initiale est de deux (2) ans. La période du contrat s'étend de la date du contrat au 31 octobre 2019 inclusivement.

QUESTION n°13 : Dans un cas hypothétique, si deux des ressources présentées obtiennent la note de passage aux critères cotés, alors que la troisième ressource ne l'obtient pas, est-ce que la soumission est rejetée en totalité?

RÉPONSE n°13 : Oui, si la troisième ressource n'obtient pas la note de passage, la soumission entière sera rejetée. Les trois ressources doivent obtenir la note de passage pour que la soumission soit considérée.